Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de 80 mètres de profondeur pour limiter l'utilisation d'eau publique par la SARL Free Mousse (station de lavage de voitures) pour son site situé à Athis Val de Rouvre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SARL FREE MOUSSE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Michel BOURREE

RCS / SIRET : 441 808 151 00019 Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
27°a)	Forage pour approvisionnement en eau, d'une profondeur de 80 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage de 80 mètres de profondeur afin d'utiliser l'eau prélevée pour alimenter en eau une station de lavage de véhicules légers.
Le projet ne se situe pas en zone de répartition des eaux. Un prélèvement de 900 m3/an d'eau est envisagé.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de réaliser des économies d'eau publique en prélevant grâce au forage, l'eau nécessaire au fonctionnement d'une station de lavage de véhicules légers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un puits artésien d'environ 80 mètres de profondeur (profondeur adaptée au cours de la foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour sécurisés l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau. Une station de pompage sera mise en place. Le forage sera réalisé par la société GTR Forages qui exécutera les travaux de forage en respectant le norme AFNOR NFX 10-999.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce forage prévoit d'exploiter la nappe du "socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne" , et de prélever 900 m3/an avec un débit maximum de 3 m3/h.
Le projet de forage est profond de 80 m et est équipé de tubage PVC pleins/crépinés. Le forage fonctionnera grâce à l'électricité, il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront être constatées en phase de travaux.

Dans sa phase d'exploitation un prélèvement d'eau annuel de 900 m3/an est prévu. Cette eau servira au fonctionnement de la station de lavage de véhicules légers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'article R214-32 du Code de l'environnement, ainsi qu'au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature, tout en suivant les prescriptions générales de l'Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration.

Un dossier de déclaration accompagné du CEFA n° 13837*02 sera transmis à la mairie pour instruction (copie jointe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage :	80 m
Débit de prélèvement du forage :	Débit nominal 3 m3/h Débit maximal 3 m3/h Débit journalier 2.5 m3/j Débit annuel 900 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Athis Val de Rouvre
Parcelle AH 08

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 _ °30 '4 _ " _O **Lat.** 48 °48 '14 " _N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Le projet a une envergure d'une dizaine de m2.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est concernée par le PPRI de la Vère et du Noireau. Ce plan a été prescrit par arrêté préfectoral du 23 juin 2009, et approuvé par arrêté préfectoral du 22 octobre 2012. Le projet de forage n'est pas situé en zone rouge, orange ou bleu sur la cartographie.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site natura 2000 le plus proche à 4.6 km au Nord (FR 2500091 - Vallée de l'Orne et ses Affluents)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Ce forage prévoit d'exploiter la nappe du socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne et de prélever 900 m3/an. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce à une cimentation en profondeur. Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise du projet n'excédera pas une superficie d'une dizaine de m2.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Zone Natura 2000 la plus proche située à 4.7 km. Aucun impact sur cette zone n'est à craindre

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise du forage a une envergure d'environ 20 m². En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 3m² d'herbe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	la commune est concernée par le PPPRI de la Vère et du Noireau. Mais le projet n'est pas situé dans une zone à risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annuaire entre le terrain et le tubage sera réalisé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Seuls le transport du matériel de forage lors des travaux est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramenée après forage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le processus de forage engendre forcément du bruit. L'opération de forage durera entre 4 heures et 8 heures.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le fait de forer dans le sous-sol engendre des vibrations qui n'auront pas un périmètre très élevé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont à prévoir.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Lors de la foration, au moment où l'on tombe sur l'aquifère, l'eau de cet aquifère peut jaillir du forage le temps d'installer le tubage.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En creusant le forage extrait de la terre et de la boue.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Protection de la tête de forage :
- margelle bétonnée de 3 m²
- couvercle béton cadenassé
- la tête de forage s'élèvera 0.5 m au dessus du terrain naturel
- cimentation sur 25 mètres de profondeur par injection sous pression par le bas

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL, ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière à proximité du projet.
l'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :
- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches
- d'un point de vue quantitatif, les risques de surexploitation de la nappe sont négligeables puisque les mêmes quantités sont déjà prélevée sur le réseau privé

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de déclaration de forage au titre de l'article l.214-32 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✘

Fait à ALENCON le, 30/08/2018

Signature

Ins